

CHARTRE DÉONTOLOGIQUE DES ECRILIENS

Les membres de l'association Les Ecriliens s'engagent à respecter la charte déontologique suivante :

Transparence et intégrité

Le premier entretien est toujours gratuit.

À la suite de cet entretien, l'Ecrilien adresse au demandeur un devis et/ou une convention qui posent les bases du travail demandé (cahier des charges, durée, volume, tarif).

Les séances ne commencent qu'une fois ces documents acceptés et signés.

Les tarifs sont transparents et téléchargeables à partir de ce site.

Respect

- des objectifs du demandeur : l'écrivain public ou privé transcrit fidèlement ce qu'on lui confie. Toute transformation est soumise à l'accord du demandeur.
- des personnes et de leurs valeurs : les Ecriliens refusent les prestations comportant un caractère raciste, discriminatoire ou portant atteinte à une croyance religieuse ou philosophique.
- du matériel de travail fourni par le demandeur : les Ecriliens s'engagent à en préserver l'intégrité et à le restituer après utilisation.

Engagement

Les Ecriliens mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour aider le demandeur à atteindre ses objectifs.

Ils ne peuvent être soumis à une obligation de résultat (ex : une embauche ne dépend pas de la seule rédaction d'un CV ; des qualités d'écriture ne suffisent pas toujours à faire éditer un manuscrit).

Confidentialité

Les Ecriliens s'engagent à :

- ne pas divulguer d'informations concernant et les demandeurs et les prestations réalisées pour eux ;
- ne pas utiliser à leur profit ou au profit de tiers lesdites informations ou les documents divers remis lors des séances.